




1. Cérémonie du 11 novembre
2. Compte-rendu de conseil
3. Collecte SYCODEC reportée
4. Don du sang
5. Permanence Assistance sociale
6. Assemblée Générale de locataires
7. Décès de M. WYSOCINSKI
8. Règlement factures d'eau
9. Pharmacie de garde
10. Rappel des règles d'urbanisme
11. Handball
12. Sophrologue
13. Bourse aux Jouets
14. Soirée beaujolais
15. Publicité

 La collecte du Jeudi 1^{er} Novembre 2012 est reportée au samedi 3 novembre. **3**

Pensez à sortir vos containers vendredi soir.

DON DU SANG
VENDREDI 16 NOVEMBRE
DE 16 H 00 À 19 H 30
PLACE DE LA MAIRIE

4

Prochaine permanence de
Mme LUQUET, assistante sociale,
Jeudi 8 Novembre 2012
de 9 h 30 à 11 h 30 **5**
Salle Communale derrière la Mairie

ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'EFFORT RÉMOIS DE TAISSY

L'Assemblée Générale de
l'Association aura lieu **6**
Jeudi 15 novembre 2012 à 20 h
dans la Salle n° 2 du Centre de
Conférences et d'Animation.
Nous comptons sur la présence de
tous les intéressés.
Venez nombreux et merci d'avance.

La Famille WYSOCINSKI vous fait
part du décès de Monsieur Jean
WYSOCINSKI survenu le Jeudi 25
Octobre 2012 à l'âge de 77 ans. **7**

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

1

10 h 00 Rassemblement place de la Mairie

Dépôt de gerbe devant le Monument aux Morts.

Un vin d'honneur servi dans la salle communale derrière la Mairie clôturera la cérémonie.

Conseil Municipal du 18 octobre 2012

2

Le conseil municipal a :

- arrêté son choix pour la maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la mairie
- fixé l'indemnité au receveur municipal
- admis en non-valeur des titres sur le service de l'eau pour un montant total de 144,80 € représentant 43 pièces
- procédé à des numérotations d'immeubles rue des Ailettes, rue des Maraîchers et rue de Sillery
- décidé de l'engagement de divers travaux.

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Voirie

- Démarrage des travaux rue des Maraîchers lundi 22 octobre 2012
- Mise en place du stationnement rue Colbert : Entreprise Mazier pour les marquages au sol et la société Lacroix pour la commande des balises
- Remplacement de quelques panneaux de police
- Remplacement de candélabres par la communauté de communes de Taissy rue de Longjumeau et rue des Vigneuls

Environnement

- Organisation d'un pot de départ en retraite pour M. Philippon
- Choix des décorations de Noël
- Réaménagement de la haie de l'école primaire par les services municipaux

Reims Métropole

Dans le cadre de l'organisation des transports sur la commune après le rattachement à Reims Métropole, une visite a été effectuée à Mulhouse pour découvrir le système de transport à la demande mis en place sur cette agglomération.

Service de l'Eau

Pour l'organisation du basculement du service de l'eau à Reims Métropole, de nombreux contacts sont nécessaires avec la Direction du Service de l'Eau.

8

SERVICE DE L'EAU

Les factures d'eau sont à régler **directement** au Centre des Finances Publiques chargé du recouvrement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public (130 rue Gambetta - BP 254 - 51059 REIMS Cédex)
avant le 15 novembre prochain. Merci d'avance.





URBANISME.... Vos démarches

10

- Vous réalisez des travaux de faible importance créant une surface de plancher de 0 à 40 m² sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade, pose de vélux ou panneaux photovoltaïques...)
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...)
- Vous édifiez une clôture
- Vous réalisez un changement de destination soumis à simple déclaration, vous divisez un terrain....

Une déclaration préalable à déposer en Mairie est nécessaire afin de vous assurer que votre projet respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m².

Un permis de construire est généralement nécessaire pour tous les travaux de grande importance : construction nouvelle (maison individuelle ou annexes, agrandissement ou aménagement pour l'habitation d'une construction existante....

N'hésitez pas à venir vous renseigner en Mairie.

Campanile
HOTEL RESTAURANT

Rue Edouard Branly - 51500 TAISSY
Réservation au +33 (0)3.26.49.06.10

Humm!
Généreuse et gourmande :
la nouvelle carte
Automne/Hiver est arrivée...
5€ Offerts*

*Bénéficiez de 5,00 € de réduction sur votre addition d'un montant minimum de 20,00 €, valable du 1er au 7 novembre 2012. Offre valable sur présentation de ce coupon au Campanile de Taissy, non cumulable avec d'autres offres.

11

TAISSY CLUB HAND BALL
Salle des Sports Esplanade Colbert à Taissy

Dimanche 4 Novembre 2012

16 h 00 + 16 M2 Régional Taissy ▶ Charleville

12

Nathalie BEUDAERT
Sophrologue - Relaxologue
vous fait part de son installation au
Pôle Santé, 2 rue Gutenberg à Taissy.
☎ 03.26.83.96.98
e-mail nathalie.beudaert@cegetel.net

La sophrologie utilise la respiration, la détente musculaire et la visualisation positive pour agir sur les troubles du sommeil, l'anxiété, la gestion du stress.....

Dimanche 4 novembre 2012 de 10 h à 17 h

Salle de Conférences de Taissy

13

BOURSE « Jeux, Jouets et Livres »
organisée par le Conseil Municipal Enfants

- Entrée gratuite -

Au profit d'une association caritative choisie par les enfants du CME.

Venez nombreux ! Petite restauration, bar sans alcool



Soirée beaujolais à TAISSY

14

VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012 à 20 H 30
Salle d'Animation - Prix 25 €

Le comité des fêtes de TAISSY/ SAINT LEONARD vous propose sa soirée beaujolais animée par Eric SCHMITT. Après le buffet préparé par LA FOUGASSE et le beaujolais à volonté mais...à boire avec modération, vous pourrez vous adonner à de nombreuses danses. L'orchestre d'Eric SCHMITT en effectif réduit ou en grande formation, a déjà animé avec succès plusieurs manifestations sur Taissy.



-----BULLETIN REPONSE-----

SOIREE BEAUJOLAIS vendredi 23 novembre 2012 à 20H30

Nom Prénom

E-mail.....

Adresse.....

Réserve..... place(s) à 25 € soit..... €

La réservation, à l'ordre du Comité des Fêtes de TAISSY, accompagnée de son règlement par chèque ou en espèces, est à déposer sous ☒ à la Mairie de TAISSY

Renseignements : 06.71.78.45.84